Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260428-2026_43-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 28 avril 2026

Date de convocation
23/04/2026

Date d'affichage
23/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 2
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, P. MANSAN, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, M. LOUEDEC
Absents excusés : C. CIVI, L. CROSNIER
Absents non excusés :

Secrétaire de séance : C. BECHET

N° 2026-42

Présentation de l'offre de financement

Monsieur Philippe LEBOURG expose que la commune a sollicité une consultation pour une offre de prêt auprès de deux organismes bancaires. La commune a reçu deux propositions de prêt de la part du Crédit Mutuel de Bretagne pour la réalisation de divers travaux.

Suite à l'analyse des offres, et après avoir pris connaissance de l'offre de financement, il est proposé au Conseil municipal :

- De contracter auprès du Crédit Mutuel de Bretagne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt	
Montant	20 000 €
Durée	36 mois
Objet	Financer les investissements (divers travaux)
Taux d'intérêt annuel Taux fixe	3.38%
Mode d'amortissement	Constant

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales y attachées proposées par le Crédit Mutuel de Bretagne,

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de contracter un emprunt de 20 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions susmentionnées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci- dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel de Bretagne.

Pour : 9

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260428-2026_43-DE

Contre : 0
Abstentions : 0

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Christophe DE QUELEN

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)